



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une surface commerciale à l enseigne SUPER U
62260 - AUCHEL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
4.1 : Aire de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouverte au public de 50 places et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Les aires de stationnement ouvertes au public dans le cadre de la création de la surface commerciale à l'enseigne SUPER U s'établiront à 218 places (>50 unités).
- Le projet prend place sur des terrains libres, le long du Boulevard de la Paix.
- La surface de la parcelle est de 22607 m².
- La surface d'emprise au sol de la toiture est de 5551 m² (SUPER U).
- La surface imperméabilisée de la voirie est de 4581 m².
- La surface de plancher est de 5374 m² (SUPER U).

CL

4.2 Objectifs du projet

- Projet de construction d'une surface commerciale à l'enseigne SUPER U 62260 - AUCHEL.
- Réalisation d'un parking au rez de chaussée comportant 218 places de stationnement ouvertes au public. Le parking est dédié au magasin à l'enseigne SUPER U.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Les travaux débiteront par du terrassement, du gros œuvre, charpente métallique, bardage métallique et bois (ou équivalent du type imitation aspect bois), couverture en étanchéité multicouche et / ou bac sec. Puis une fois le clos couvert achevé, il sera réalisé les travaux de second œuvre.
- Après obtention des autorisations et délais de recours administratifs, le chantier devrait s'étaler sur une année environ.
- Récupération des eaux de pluie dans un bassin de rétention végétalisé de 1000 m² et de 920 m³ de stockage (voir dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau).
- Assainissement EP et EU (tranchée, pose de canalisations en PVC et raccordement aux réseaux existants, construction de regards).
- Implantation des voiries et parkings, de bordures préfabriqués en béton, des espaces verts).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Avec 2490 m² de surface de vente plus 2 boutiques, l'établissement commercial sera alors en capacité d'accueillir la clientèle et de répondre aux besoins en terme d'approvisionnement de ses références.
- Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places PMR / futures et jeunes mamans, bornes de rechargement électrique, stationnement vélos, places dédiées à l'auto-partage, places pour véhicules location U) pour un tel projet. Il sera également prévu des places précablées en vue de l'extension de bornes électriques futures dédiées aux véhicules électriques.
- De l'énergie solaire (usage de panneaux photovoltaïques) sera utilisée pour alimenter une partie des besoins électriques du bâtiment (autocosomation).
- Accès et sortie avec sécurisation du site (voir plan masse projet).
- Il est à noter que 30 places dédiées au personnel seront réalisées en matériaux perméables.
- L'accès pour la clientèle par le rond-point sera aménagé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis de construire règlement du PLU.
- Dossier CDAC (dossier AEC).
- Le présent dossier de CAS PAR CAS (parking > 50 unités).
- Le projet est soumis à déclaration au titre loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de construction d'une surface commerciale à l'enseigne SUPER U.	
- Surface du terrain.	22607 m ²
- Surfaces bâties (emprise au sol des bâtiments).	5551 m ²
- Surfaces affectées aux stationnements et voiries (hors parking perméable)	4581 m ²
- Surfaces perméables (parkings perméables)	756 m ²
- Espaces verts.	7121 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Boulevard de la paix 62260 AUCHEL

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 47' 77" 59 Lat. 50 ° 50' 60" 71

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUCHEL est situé dans un PPRN dit "La vallée de Clarence". AUCHEL est situé dans un PPRT dit du "BETHUNOIS".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendrera pas de prélèvement d'eau direct. Il n'utilisera que le réseau d'adduction en eau potable. Aucune évolution n'est prévue. Les postes principaux de consommation sont les laboratoires et sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est quasi plat.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est quasi plat. Apport extérieur en ressource naturelle du sol (terre et gravats).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Le projet sera réalisé sur une zone déjà urbanisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur une zone déjà urbanisée. Son emprise inclura un ensemble de parcelles non occupées. Aucun espace agricole, forestier ou maritime sera consommé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement est en zone de sismicité 2 (risque faible) la consommation du bâtiment prendra en compte les règles de constructions applicables à ce type d'établissement (catégorie III).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, pour permettre de conserver la fluidité sur le trafic, un rond point sur le Boulevard de la Paix existe et permet de sécuriser et fluidifier la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est construit le long du Boulevard de la Paix. Les nuisances sonores engendrées par le projet proviendront essentiellement du trafic induit par la circulation de la clientèle et des livraisons. Ces nuisances sont à relativiser compte tenu du contexte déjà sonore du site (RD 183E2). Les habitations ne subiront pas de nuisances supplémentaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seules les activités de cuisson pourront être à l'origine d'odeurs (boulangeries).</p> <p>Les activités de l'établissement ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives, les bio déchets, étant évacués quotidiennement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p> <p>Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations. Cependant, les compactages seront réalisés sur une courte période liées à la présence d'engins à lourde charge pour la création de plateforme et fondations des bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est source d'émissions lumineuses du fait de son éclairage extérieur (façades, parking, cheminement...). Le pilotage des éclairages sera géré par l'installation d'une gestion technique centralisée (ou équivalent) et se fera sur une place horaire et sur seuil de luminosité. Les éclairages extérieurs seront éteints une heure au plus tard après la fermeture du magasin au public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p> <p>Les rejets atmosphériques principaux générés par le projet seront dus au trafic des véhicules légers et des camions de livraison supplémentaires. Les installations de chauffage seront de type "centrale de traitement d'air" fonctionnant à l'électricité ou des chaudières au gaz naturel</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides seront de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejet d'eaux usées dans le réseau public des eaux usées de la ville. - Collecte des eaux pluviales et régulation par une structure - réservoir garantissant un débit de rejet conforme à la réglementation. Un séparateur à hydrocarbures et une vanne de sectionnement seront implantés en amont du point de rejet au réseau public (voir dossier d'étude loi sur l'eau).
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet produira des eaux usées qui seront traitées avant rejet dans le réseau public existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source de déchets, non dangereux (principalement emballages, carton et plastiques, invendus). Les déchets dangereux constitués par les piles fluorescentes seront évacués et traités selon la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun monument historique, site archéologique ou paysager. Son emprise occupera une zone déjà entièrement urbanisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles constituent actuellement un ensemble de parcelles. Le projet d'une surface commerciale à l'enseigne SUPER U sera réalisé sur ce foncier correspondant à la zone constructible de AUCHEL.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mesures prévues pour limiter les impacts environnementaux du projet :
- Les eaux pluviales seront rejetés au milieu naturel,
- Dispositif de régulation des eaux pluviales avant rejet au réseau communal (bassin réservoir + séparateur à hydrocarbure),
- Le bruit lié au fonctionnement des équipements sera réduit par leur implantation dans un local traité au niveau acoustique,
- Les ventilateurs localisés en toiture du bâtiment présenteront des garanties d'isolation acoustiques,
- Le projet est conçu de façon à limiter les nuisances sonores pour les riverains (orientation des activités bruyantes à l'opposé des activités).
- Afin de limiter la consommation d'eau potable, les robinets seront à faible débit.
- Réduction des déchets par la mise en place des partenariats avec des associations caritatives (banque alimentaires, éleveurs, chasseurs) qui reprennent certain produit (produits frais, épicerie, fruits et légumes, déchets carnés).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère du projet (projet d'une surface commerciale à l'enseigne SUPER U) implanté dans une zone d'activité vouées à ces fonctions.

L'impact environnementale du projet sera donc très réduit et ses incidences potentielles sur l'environnement sont prises en compte dans sa conception afin de limiter au maximum.

Il ne nous apparait donc pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Plan de situation
- Photographies environnement existant
- Plan de masse existant
- Plan de masse projet
- Perspectives d'insertion dans le site (volet paysager)
- Dossier d'étude loi sur l'eau (déclaration)

L'ensemble de ces pièces se rapportent au chapitre 4 : caractéristiques générales du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

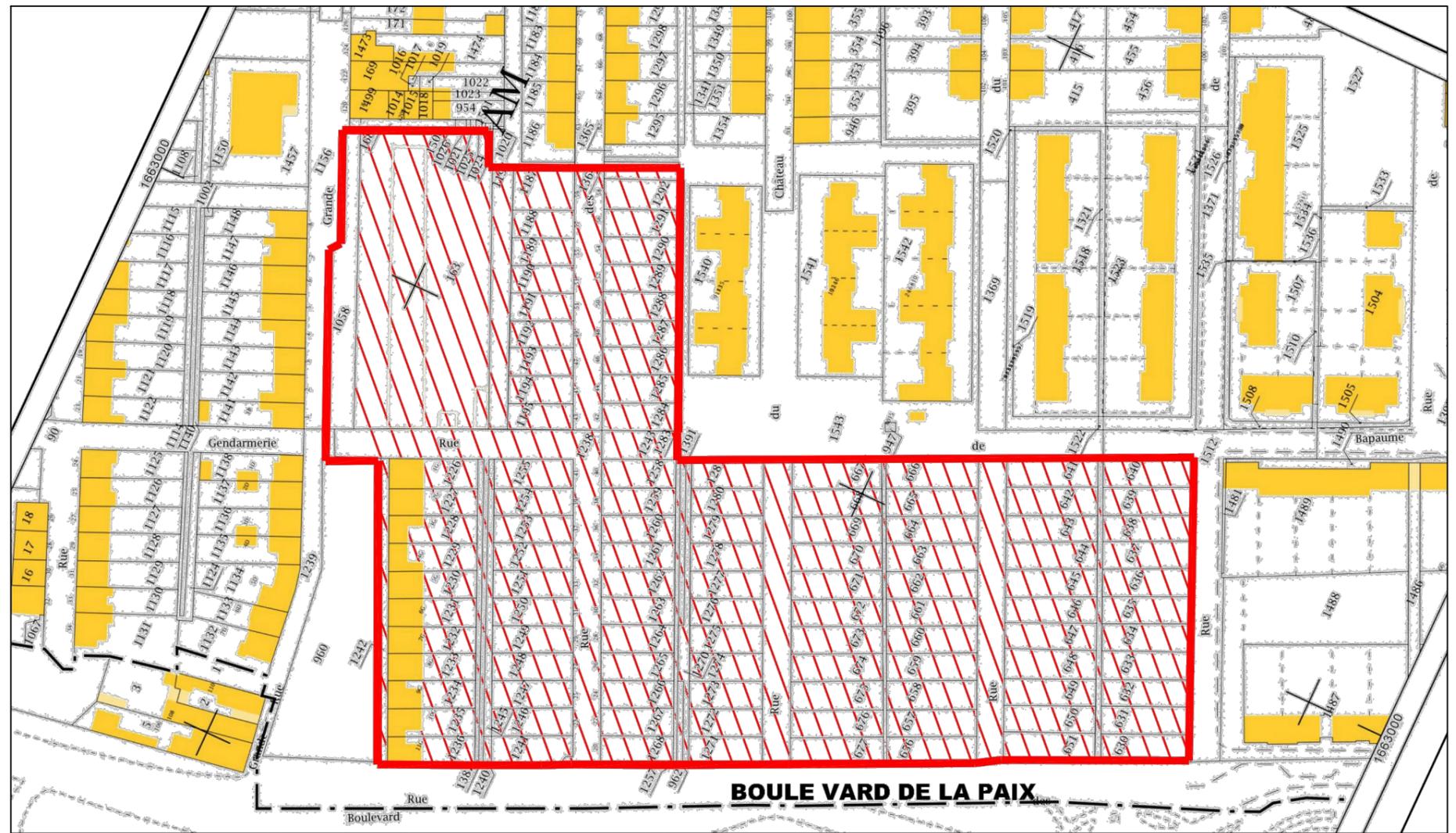


Fait à CAEN

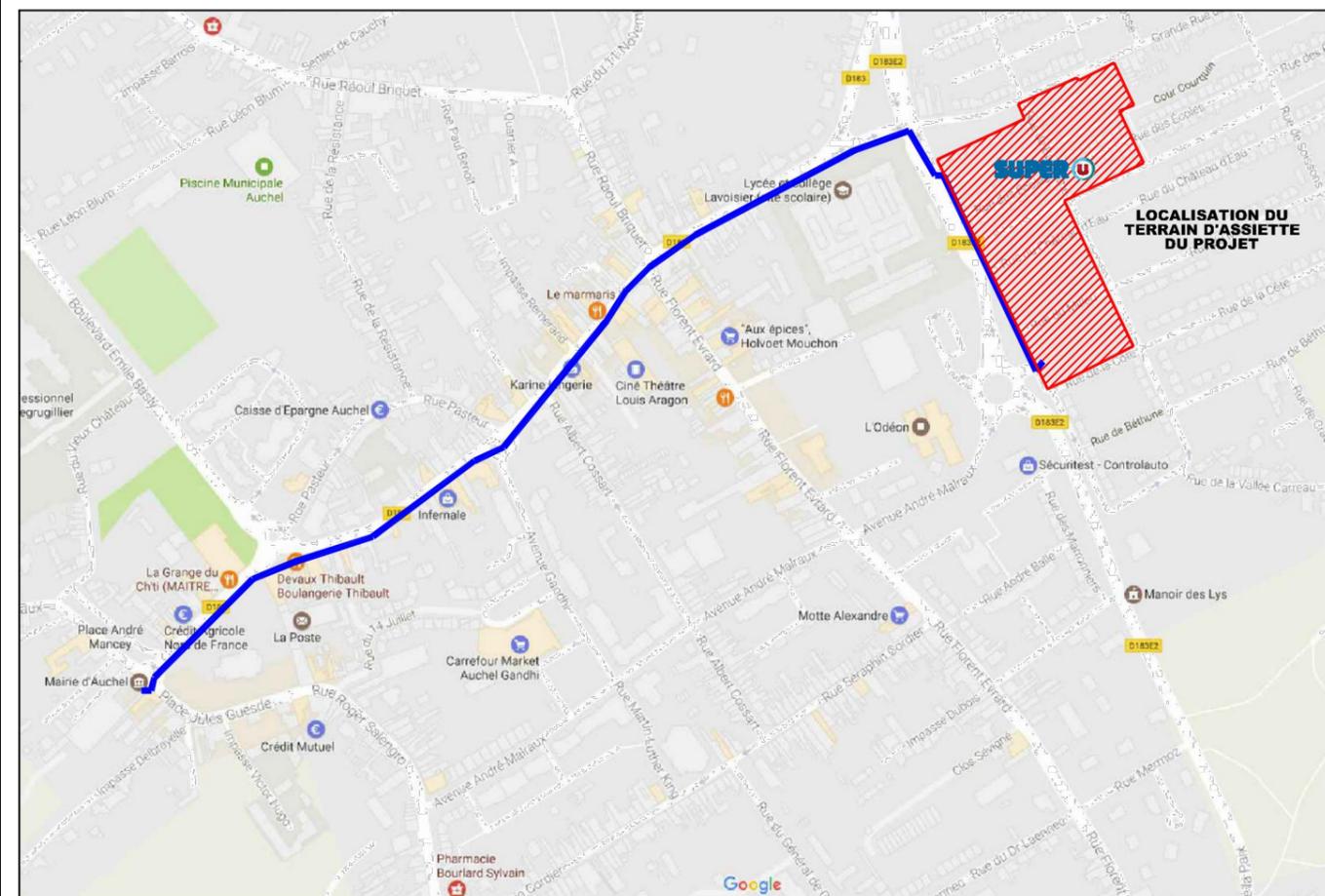
le, 7 octobre 2020

Signature

S. Dierrick
Po Caroline Duay
P.D.



BOULEVARD DE LA PAIX



	Boulevard de la Paix 62260 - AUCHEL	PLAN DE SITUATION	REF. PIECE : Annexe 2	Etude au Cas par cas
			ECHELLE :	DATE : 07/10/2020
 Atelier d'Architecture Garnier 7, rue Henriette DumuinF-80000 AMIENS interlocuteur : Sébastien Muzeaux architecte dplg tel : 07 87 33 93 60 - 03 22 91 67 68 E mail : sebastien.aag@gmail.com		12-153		

Dessiné avec AutoCAD, ce plan est notre propriété exclusive et ne peut être communiqué, reproduit ou exécuté sans notre autorisation



PHOTOGRAPHIE PROCHE
JUN 2009



PHOTOGRAPHIE LOINTAINE
AOUT 2012

	Boulevard de la Paix 62260 - AUCHEL	PHOTOGRAPHIES PROCHE ET LOINTAINE	REF. PIECE :	<i>Etude au</i>
			Annexe 3	<i>Cas par cas</i>
 Atelier d'Architecture Garnier 7, rue Henriette DumuinF-80000 AMIENS interlocuteur : Sébastien Muzeaux architecte dplg tel : 07 87 33 93 60 - 03 22 91 67 68 E mail :sebastien.aag@gmail.com			ECHELLE :	DATE :
				07/10/2020
			12-153	C.R.
<small>Dessiné avec AutoCAD, ce plan est notre propriété exclusive et ne peut être communiqué, reproduit ou exécuté sans notre autorisation</small>				



**Boulevard de la Paix
62260 - AUCHEL**



Atelier d'Architecture Garnier
7, rue Henriette Dumuin F-80000 AMIENS
interlocuteur : Sébastien Muzeaux architecte dplg
tel : 07 87 33 93 60 - 03 22 91 67 68
E mail : sebastien.aag@gmail.com

VUE AÉRIENNE

REF. PIECE :

Annexe 5

*Etude au
Cas par cas*

ECHELLE :

DATE :

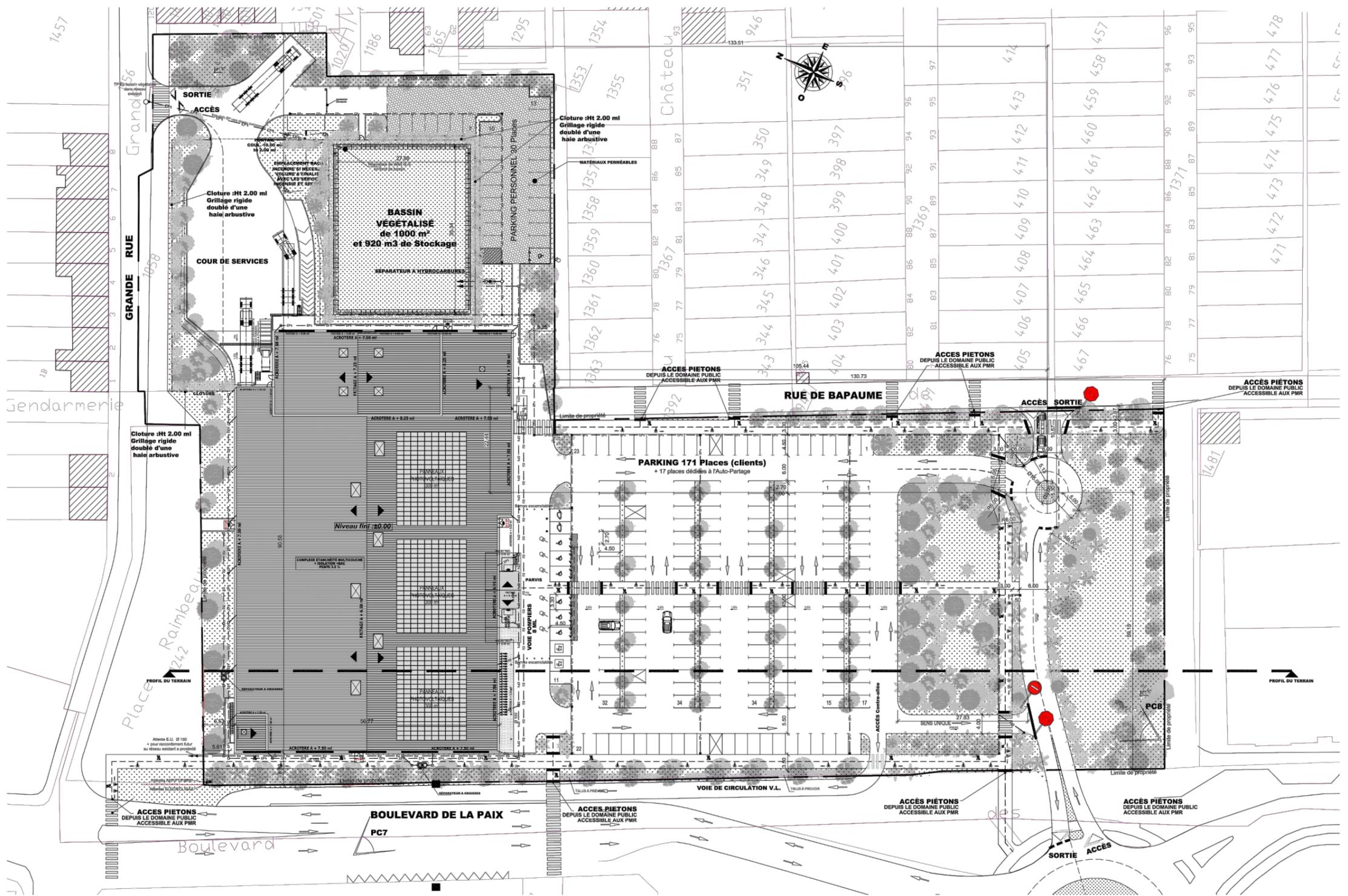
07/10/2020

12-153

C.R.



	Boulevard de la Paix 62260 - AUCHEL	VUE D'AMBIANCE	<i>REF. PIECE :</i> -	<i>Etude au</i> <i>Cas par cas</i>
			<i>ECHELLE :</i>	<i>DATE :</i> 07/10/2020
 Atelier d'Architecture Garnier 7, rue Henriette DumuinF-80000 AMIENS interlocuteur : Sébastien Muzeaux architecte dplg tel : 07 87 33 93 60 - 03 22 91 67 68 E mail :sebastien.aag@gmail.com			12-153 <small>C.R.</small>	
<small>Dessiné avec AutoCAD, ce plan est notre propriété exclusive et ne peut être communiqué, reproduit ou exécuté sans notre autorisation</small>				

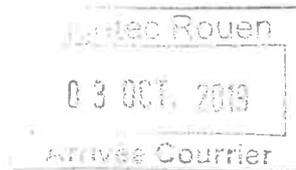


	Boulevard de la Paix 62260 - AUCHEL		REF. PIECE :	Etude au Cas par cas
	 Atelier d'Architecture Garnier 7, rue Henriette DumuinF-80000 AMIENS interlocuteur : Sébastien Muzeaux architecte dplg tel : 07 87 33 93 60 - 03 22 91 67 68 E mail : sebastien.aag@gmail.com		PLAN DE MASSE PROJET	ECHELLE : 1/1000 DATE : 07/10/2020
Dessiné avec AutoCAD, ce plan est notre propriété exclusive et ne peut être communiqué, reproduit ou exécuté sans notre autorisation			12-153	C.R.

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le 30 SEP. 2019

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
Guichet Unique de la Police de l'Eau et la Nature
Réf : \d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\Auchel-62048-Superf.Lotissement\Super
U\ accord déclaration avant échéance 2 mois.doc
Affaire suivie par : Sandrine DELAYEN
sandrine.delayen@pas-de-calais.gouv.fr
☎ 0321503018



Monsieur le Directeur,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du Code de l'Environnement relatif au :

Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un centre commercial Super U sur la commune de AUCHEL

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 mai 2019, n'a pas fait l'objet d'une opposition. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Conformément à l'article R.214-39 du Code de l'environnement, le Préfet a toujours la possibilité d'imposer des prescriptions applicables à cette opération.

Je tiens à vous rappeler que le récépissé ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de AUCHEL où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois, à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Lys et en Sous Préfecture de BETHUNE pour information. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais durant une période d'au moins six mois.

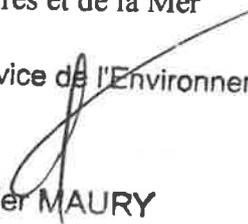
Monsieur le Directeur du Système U
Centrale Nord Ouest
14, Avenue de la Côte de Nacre
14054 CAEN Cedex

Conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage en mairie, et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer

Le Chef du Service de l'Environnement



Olivier MAURY

Copie transmise :

- Mairie de AUCHEL
- CLE du SAGE de la Lys
- Sous Préfecture de BETHUNE
- SAAT
- Ingetec